

Communiqué de presse

Fusion du Syndicat de l'Éclairage et du Syndicat du Luminaire
17 septembre 2025

Éditorial

par Julien Arnal (à gauche, Président du Syndicat de l'Éclairage) et Kristian Friboulet (à droite, Président du Syndicat du Luminaire).



« Nous sommes fiers et ravis de vous annoncer que nos deux Syndicats ont voté à la majorité absolue lors de leurs assemblées générales extraordinaires du 16 septembre le traité de fusion de nos deux organisations.

Nous nous réjouissons de ce vote qui va nous permettre de mettre en place à partir du 1 janvier 2026 une organisation professionnelle représentative, puissante et efficace. Ses quatre priorités seront :

- ⇒ Parler d'une seule voix à toute la filière et faire valoir la défense des intérêts de celle-ci auprès des pouvoirs publics,
- ⇒ Influencer puis suivre les réglementations et les normes afin que les entreprises puissent les appliquer le plus simplement possible,
- ⇒ Éduquer le marché pour le développer et redonner à l'éclairage toute sa valeur, afin qu'il ne soit plus considéré comme un simple équipement domestique ou une décision prise en fin de chantier,
- ⇒ Soutenir les entreprises adhérentes dans la mise en place d'outils mutualisés et de services (ACV, Bilan Carbone, hotline Douane/DGCCRF, calculateur code HS...).

Nos deux conseils d'administration restent en place jusqu'à la fin de l'année et consacreront, avec l'appui d'une constituante de membres adhérents, volontaires et impliqués des deux organisations, toutes leurs prochaines réunions à la construction de la nouvelle organisation et à l'élaboration d'un plan d'action détaillé.

Notre organisation, qui portera le nom de Fédération de l'Éclairage et du Luminaire, verra officiellement le jour début janvier 2026. Vous êtes d'ores et déjà invités le 20 janvier dans l'après-midi. Lors de cet événement, nous procéderons à l'élection du nouveau conseil d'administration qui lui-même élira le premier bureau et le premier Président. Ce sera aussi l'occasion de vous présenter en détail les missions, le fonctionnement de la Fédération ainsi que l'ensemble des actions qu'elle mettra en place en 2026 et 2027 ».

Qui sommes-nous ?

Le Syndicat de l'Éclairage

Créé en 1925, il regroupe aujourd'hui 50 marques d'entreprises de toutes tailles, françaises et européennes, fabricants de sources lumineuses, de luminaires pour l'éclairage intérieur, de luminaires et supports pour l'éclairage extérieur, d'auxiliaires d'alimentation, de détecteurs et de systèmes de gestion. Il défend les intérêts des industries de l'éclairage en valorisant les bénéfices d'installations étudiées et performantes, auprès des pouvoirs publics et des instances normatives.

Le Syndicat du Luminaire

Créé en 1818, il regroupe 106 entreprises dont 65 fabricants français de luminaires et 41 importateurs. Tous ces adhérents sont des PME et donc metteurs sur le marché des produits qu'ils distribuent. Son cœur d'activité : l'accompagnement réglementaire et normatif, avec de nombreux services dédiés aux PME (formations, webconférences, flash réglementaires, guides...), ainsi qu'un engagement fort en faveur de l'économie circulaire.

Le constat

Le marché de l'éclairage regroupe des acteurs de nature différente, mais de nombreux points de convergence existent entre eux : qualité et sécurité des produits, conformité des installations, défense d'un marché équitable et solide. L'union des deux organisations renforcera la voix de la filière, en la rendant plus audible, plus visible et plus lisible dans sa communication.

Le projet

- ⇒ Influencer puis suivre les réglementations et les normes afin que les entreprises puissent les appliquer le plus simplement possible,
- ⇒ Éduquer le marché pour le développer et faire que l'éclairage ne soit plus une variable d'ajustement en fin de chantier ou un équipement domestique sans importance,
- ⇒ Soutenir les entreprises adhérentes dans la mise en place d'outils mutualisés et de services (ACV, Bilan Carbone, hotline Douane/DGCCRF, calculateur code HS...).

Son fonctionnement

Elle rassemblera environ 135 entreprises, représentatives de l'ensemble des métiers de la filière, organisées en 7 collèges :

1. Fabricant français pour l'éclairage décoratif,
2. Fabricant français pour l'éclairage fonctionnel,
3. Fabricant français pour l'éclairage public,
4. Importateur français pour l'éclairage décoratif,
5. Importateur français pour l'éclairage fonctionnel,
6. Entreprise française filiale d'une multinationale,
7. Partenaires et associés.

Un conseil d'administration d'une vingtaine de membres, élu tous les deux ans, garantira la représentation équilibrée de tous les métiers.

Période transitoire

Jusqu'au 20 janvier 2026, les deux structures continuent à exister dans leur format actuel. Les conseils d'administration se réunissent ensemble, les activités sont ouvertes à tous, et une newsletter unique est diffusée. Un nouveau site internet sera lancé à l'automne 2025.

Le 20 janvier aura lieu le lancement officiel de la Fédération de l'Éclairage et du Luminaire : présentation des missions en détail, du plan d'action 2026-2027, du conseil d'administration et du nouveau Président. Un vote des adhérents permettra également de choisir le futur logo parmi trois propositions ; le logo actuel n'étant que provisoire.

Contact

Jean-Marie Croué - délégué général du Syndicat du Luminaire
0688346472 / dg@luminaire.org

Dominique Ouvrard - délégué général du Syndicat de l'Éclairage
0637357486 / douvrard@syndeclairage.com

Site de la Fédération de l'Éclairage et du Luminaire

www.eclairage-luminaire.org

